

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 614 DU 19 JUILLET 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« L'erreur ne devient pas vérité parce qu'elle est approuvée par beaucoup ».

GANDHI



AVEC SA FEUILLE DE ROUTE

VICTORIN LUREL

LE MINISTRE FRANÇAIS DES COLONIES

VA CONSIDÉRABLEMENT AGGRAVER LA CRISE

ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DE LA GUADELOUPE



À LA UNE

ENFIN LA FEUILLE DE ROUTE COLONIALE DES SOCIALISTES

Dans un interview en Réunion, VICTORIN LUREL le ministre des colonies évoque les nombreux dossiers qui animeront son action dans les mois à venir. « Mes priorités sont celles fixées par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, dans sa déclaration de politique générale : la lutte contre le chômage, la jeunesse et la lutte contre la vie chère. Ma feuille de route, ce sont les engagements pris par le président de la République : les 60 engagements pour la France et les 30 pris spécifiquement pour les outre-mers. Nous avons cinq années pour agir et mettre en oeuvre avec la même détermination ce qui relève de l'urgence et ce qui relève des projets de développement solidaire ».

Sur la vie chère , « nous devons agir très vite sur les causes structurelles des écarts de prix entre les outre-mers et l'Hexagone. Le 25 juillet, à la demande du Premier ministre, je ferai donc une communication en conseil des ministres sur la vie chère avec pour objectif de présenter un texte au Parlement. L'objectif est de créer de nouveaux outils permettant à l'État d'agir pour faire évoluer les comportements de certains acteurs économiques ».

Sur la défiscalisation « la position du gouvernement est fidèle aux engagements du chef de l'État. En matière de dispositifs incitatifs à l'investissement, il s'agit de maintenir le montant de la défiscalisation et d'instaurer des plafonds spécifiques pour l'Outre-mer afin de préserver l'attractivité de ce dispositif essentiel pour le financement des économies ultramarines ».

En matière de logement social, « l'objectif est de simplifier les procédures d'agrément. Dans un contexte qui nous impose de redresser les finances du pays, nous ne pouvons pas revenir d'emblée sur tous les mauvais choix qui ont été opérés par le précédent gouvernement. Mais nous prendrons le temps de remettre les dispositifs à plat ».

Sur l'emploi , « Nous avons pris des mesures d'urgence en augmentant le volume d'emplois aidés dans les outre-mers. En la matière, La Réunion bénéficiera ainsi au second semestre d'un nombre de contrats identique à celui des contrats effectivement conclus au premier semestre, soit un total de 25 903 contrats sur l'année (22 903 dans le secteur non-marchand et 3 000 dans le secteur marchand). Mais, au-delà de ces mesures d'urgence qui permettent à de nombreux jeunes de s'insérer dans la vie active, il faut privilégier des créations d'emplois durables. La conférence sociale qui s'est tenue en début de semaine a ouvert les concertations indispensables entre les partenaires sociaux afin de mettre en oeuvre des dispositifs innovants et prometteurs tels que les « contrats de génération » ou les « contrats avenir » auxquels nous voulons associer un volet formation. Enfin, il ne faut jamais oublier que ce sont les entreprises qui, par l'activité et grâce à la croissance, créent des emplois. Il faut donc les soutenir par la commande publique - nous le ferons en investissant dans les infrastructures - mais aussi en accompagnant leurs projets. Ce sera précisément le rôle de la banque publique d'investissement voulue par le chef de l'État qui devra être opérationnelle dès la fin de cette année. Ce sera le bras armé de l'État en matière de soutien aux PME et aux TPE. Je veillerai à ce que les entreprises ultramarines bénéficient de ses dispositifs. Il existe déjà, Outre-mer, un dispositif d'exonération de charges qui se justifie par la situation très dégradée de l'emploi dans nos territoires, en particulier chez les jeunes. Depuis des années, les règles fiscales et sociales n'ont cessé d'être modifiées. Depuis 2007, elles ont changé à cinq reprises. Or, ce n'est pas en changeant en permanence les règles du jeu que l'on crée la lisibilité et la visibilité dont ont besoin les chefs d'entreprise pour investir et s'inscrire dans la durée. Les économies ultramarines ont trop souffert de ces changements pour que notre seul horizon se borne à tout détricoter une nouvelle fois parce que c'est l'alternance. Les nouveaux dispositifs que j'évoquais n'ont pas vocation à être une aide sociale de plus distribuée par l'État ».

Sur le prix de l'essence « en période de crise, on peut bien sûr envisager des mesures autoritaires de blocage, mais chacun comprend aujourd'hui que cette approche traite le symptôme sans s'attaquer la maladie. L'État peut agir, en tout cas, pour faire la transparence sur la formation des prix. Notre premier objectif en la matière est de faire la lumière sur les conditions de la formation des prix entre les différentes

étapes qui vont des achats en raffinerie à la pompe. Avec ces données, nous serons mieux à même de prendre des décisions. Dissocier stockage et activité de distribution apparaît comme une piste intéressante parmi d'autres car nous devons faire du stockage une activité régulée afin qu'elle soit neutre - qui ne favorise personne - et autonome, c'est-à-dire indépendante de la distribution.

En matière de pouvoir d'achat, « En ce domaine, également, réglementer les prix ne peut s'envisager que ponctuellement dans une période de crise car cela ne règle pas durablement les anomalies que l'on observe sur certains secteurs comme celui de la grande distribution alimentaire, mais aussi dans les services bancaires, dans la téléphonie mobile et l'internet à haut débit, ou encore dans les transports aérien et maritime de passagers comme de fret. Ce gouvernement, contrairement à celui qui l'a précédé, ne croit pas en une fatalité de la vie chère dans les outre-mers. Des leviers existent pour mettre un terme aux pratiques monopolistiques, pour mettre à jour les phénomènes de concentration à l'intérieur d'une même filière d'approvisionnement et pour créer de la concurrence ».

L'avenir de l'octroi de mer. « Le maintien de l'octroi de mer figure parmi les engagements du chef de l'État et il sera, comme les autres, respecté. Nous travaillons d'ores et déjà à défendre le dossier pour l'échéance de 2014 devant l'Union européenne. Toutefois, cela n'interdit pas que nous cherchions à mieux utiliser cet outil pour protéger plus efficacement les productions locales ».

La méthode. « Élaborés dans le cadre d'un dialogue social rénové » ; « Avec une seule et unique méthode : la concertation avec les parlementaires, les collectivités locales mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale sur chaque territoire. Le changement commence d'abord par un changement de méthode » ; « Notre méthode, c'est d'abord de discuter. Mais lorsque la discussion ne portera pas ses fruits, si les comportements abusifs persistent, il faudra alors utiliser de nouveaux moyens de régulation pour instiller de la concurrence plus libre et moins faussée dans tous les secteurs ».

LES RÉACTIONS

Nous avons reçu de JEAN PAUL ELUTHER au nom de LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE le communiqué qui suit :

« L'examen de la feuille de route du ministre des colonies nous est présentée au moment où les données économiques publiées récemment montrent les graves difficultés et dysfonctionnements économiques et sociaux de la Guadeloupe. Avec un taux de croissance de 1,3 % mais de 0,60 % si on ne tient pas compte des services non marchands c'est à dire des salaires des fonctionnaires , 30 % de chômage , 2,2 % d'inflation , un taux de couverture commerciale d'à peine 10 % , des ressources composées pour une bonne part d'importations , des inégalités de revenus scandaleux , une forte précarité des emplois créés , une baisse considérable du pouvoir d'achat notamment chez les smicards , les retraités et les chômeurs, la Guadeloupe va droit dans le mur .

La feuille de route présentée par le ministre des colonies n'est pas à la hauteur des défis qui nous assaillent et des espérances des plus lucides d'entre nous . Elle est en effet identique à celle des conservateurs de droite qui occupaient le pouvoir précédemment. Il s'agit en réalité pour les conservateurs socialistes de tenter de rendre dynamique un système économique colonial qui génère automatiquement des déséquilibres, notamment dans les domaines de l'emploi et des ressources créées, depuis de très nombreuses années en renforçant sa fonction de consommation de produits importés . Ce n'est donc par hasard que la cherté de la vie qui est inéluctable dans un tel système est considérée comme la priorité des priorités et la perte du pouvoir d'achat non prise en compte car il n'y a pas de volonté de supprimer les formidables inégalités de salaires . Multiplier les emplois aidés qui se retrouvent le plus souvent dans des associations subventionnées par les pouvoirs publics est un poison pour les jeunes qui se font ainsi exploités .De toute évidence, très rapidement, cette feuille de route va aggraver notre situation économique et sociale en voulant maintenir en l'état un système branlant et non performant . Elle va aussi avec le maintien de la défiscalisation renforcer les mécanismes qui permettent au capital français de s'approprier toutes les activités économiques de notre pays .

Nous n'allons pas regarder les conservateurs socialistes détruire notre pays avec leur politique d'intégration économique et politique. Avec la négociation que nous sollicitons nous allons nous attaquer à tout ce qui empêche à la Guadeloupe de disposer d'une économie , dotée d'un appareil de production de biens et de services conséquent, ce qui constitue l'unique manière d'avoir un fort taux de croissance , de réduire les importations de produits fabriqués en France, de tendre vers le plein emploi, de permettre une égalité de tous dans l'accès à la consommation et de construire un modèle

social et fiscal conforme à nos intérêts et à nos principes de solidarité et d'excellence . Nous demandons l'abrogation de tous les textes sur l'essence et le gaz qui ont permis au Groupe total de s'enrichir et l'engagement de poursuites pour qu'il puisse nous rembourser .Les guadeloupéens ne doivent se laisser ni endormir ni se décourager : nous avons les ressources pour construire un pays exemplaire.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

L' ÉPANDAGE AÉRIEN AUTORISÉ PAR LES FRANÇAIS

Après de nombreuses discussions entre l'État français , pro et anti-épandage aérien, une dérogation a finalement été accordée au groupement des producteurs de bananes pour une durée de 6 mois.

Le groupement de producteurs de bananes LPG a déposé le 30 mars dernier une demande de dérogation à l'interdiction de traitement aérien pour la lutte contre les cercosporioses de la banane pour une période d'un an.

Ce dossier a fait l'objet d'une information du public réalisée du 18 mai au 18 juin 2012 à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre et à la Préfecture de BASSE-TERRE, et a été présenté à la séance du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) du 25 juin dernier.

L'étude des nombreuses contributions reçues lors de cette consultation publique traduit cependant une inquiétude forte des effets des pesticides sur la santé et l'environnement, et, pour les riverains principalement, une crainte liée à la dérive de l'épandage au-delà des zones autorisées.

Le traitement aérien des bananeraies pour la lutte contre les cercosporioses ne peut pas être arrêté brutalement : en effet, la Guadeloupe, jusque-là seul territoire caribéen encore exempt de cercosporiose noire dont les effets ravageurs sont considérables, est désormais atteinte par ce pathogène.

La cercosporiose jaune, largement répandue et présente depuis longtemps en Guadeloupe, doit continuer à être maîtrisée elle aussi. Le recours au traitement anti-

fongique par voie exclusivement terrestre ne peut se réaliser aujourd'hui : les engins mécaniques à bras télescopiques ne sont encore que des prototypes, mais leur développement industriel est dorénavant à portée.

C'est la raison pour laquelle une dérogation d'épandage aérienne pour une durée de 6 mois a été accordée ce jour au groupement des producteurs de bananes.

Cette autorisation fait cependant l'objet de mesures de contrôle renforcées et permanentes dont le non respect entraînera la suspension immédiate de l'arrêté :

- seuls les produits autorisés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail et dont la liste est jointe à ce communiqué pourront faire l'objet d'un épandage dans le cadre du présent arrêté

- les zones d'interdiction de traitement aérien seront renforcées avec deux dispositions nouvelles

- 1) dans un souci de sécurité pour les promeneurs, l'épandage aérien sera interdit sur les bananeraies jouxtant les sentiers de randonnées du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

- 2) des restrictions complémentaires localisées pourront être arrêtées au vu de situations particulières

- les cartographies des zones de traitement aérien et de non traitement seront mises à jour au minimum chaque trimestre pour mieux prendre en compte les changements intervenus sur le territoire

- les aéronefs en charge des opérations de pulvérisation devront disposer, de dispositifs d'asservissement de la pulvérisation à la cartographie embarquée : en clair, cela signifie que l'épandage sera automatiquement coupé lorsque l'avion ou l'hélicoptère dépassera la limite de la zone d'épandage autorisée

- les contrôles réalisés par les services de l'État seront considérablement renforcés en nombre et les irrégularités systématiquement verbalisées pouvant aller jusqu'à la suspension de la dérogation en cas de manquement grave et réitéré

- l'information régulière du public sera réalisée dans le cadre des séances du CROS (Comité Régional de Suivi du plan ECOPHYTO 2018). Un bilan détaillé des opérations d'épandage et des contrôles effectués particulièrement les services de l'État y sera présenté

- L'autorisation sera limitée aux communes sur lesquelles sont implantées des parcelles commerciales de banane

- La surveillance d'éventuels effets indésirables sur la santé sera renforcée par la mise en place par l'Agence Régionale de Santé, d'un recueil de signalement des cas présentant des symptômes compatibles avec une exposition à l'épandage aérien de pesticides auprès du réseau des médecins des communes concernées

- enfin, la recherche des principes actifs des produits autorisés en épandage aérien sera intégrée par l'ARS dans le contrôle sanitaire de l'eau potable des secteurs concernés, ainsi que dans le réseau de surveillance de l'air. Les résultats de ces mesures seront publics ».

Liste des produits autorisés en épandage aérien pour lutter contre les cercosporioses de la banane pour la période de dérogation.

- GARDIAN

Substance active : fenpropidine

Usage : fongicide

N° autorisation sur le marché (AMM) : 9600229

- SICO

Substance active : difénoconazole

Usage : fongicide

N° autorisation sur le marché (AMM) : 9500645

- TILT 250

Substance active : propiconazole

Usage : fongicide

N° autorisation sur le marché (AMM) : 8200216

- BION 50WG

Substance active : Acibenzolar-S-méthyl

Usage : stimulateur des défenses

N° autorisation sur le marché (AMM) : 9600526

Liste des adjuvants autorisés et utilisés pour lutter contre les cercosporioses de la banane au 1er juillet 2012.

- BANOLE

Substance active : huile minérale paraffinique

Usage : adjuvant

N° autorisation sur le marché (AMM) : 9000112

LES RÉACTIONS

Pour LKP « Malgré tous les avis défavorables, malgré la mobilisation de plusieurs centaines de Guadeloupéens, malgré la prise de position des associations de défense de l'environnement notamment, c'est avec le plus grand mépris que le représentant de l'Etat colonial Français vient de décider de poursuivre l'empoisonnement des Guadeloupéens. C'est une décision criminelle prise avec le silence complice des élus et parlementaires de Guadeloupe, singulièrement le ministre des outre mers. Le changement, c'est maintenant n'était qu'une mascarade. La consultation publique n'était qu'un leurre, une escroquerie. Là voilà, leur démocratie. Encore une fois, la santé des Guadeloupéens est sacrifiée sur l'autel du profit et de la logique coloniale en faveur d'une minorité de pwofitan. DORENAVANT LES TRAVAILLEURS ET LE PEUPLE DE GUADELOUPE SE TROUVENT EN LEGITIME DEFENSE ET DONNERONT LES MOYENS DE SE DEFENDRE ».

Le délégué chargé de l'environnement et du développement durable de LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE dénonce cette décision scandaleuse :

« Tout d'abord, les produits qui seront déversés (dont certains sont encore en cours d'homologation) pourront se retrouver dans les rivières et nappes phréatiques, dans des territoires exigus, à la faune et la flore particulièrement fragiles. Sans parler des incidences sur la santé humaine puisque les épandages se feront à seulement 50 mètres des habitations, réserves naturelles ou points de captage d'eau.

Ensuite, l'épandage est interdit à la fois au niveau européen par une Directive de 2009, relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (n°2009/128/CE), et au niveau français par l'article 103 de la loi Grenelle 2 de 2010. Depuis un arrêté du 31 mai 2011, les dérogations sont tolérées, mais uniquement « dans des cas particuliers et sous conditions ». Au vu des risques encourus, les circonstances sont loin de justifier cet épandage aérien. De toute façon il faut appliquer le principe de précaution. Enfin, ces dérogations contredisent la Directive cadre sur l'eau ((2000/60/CE) qui prône une protection des eaux et une diminution croissante des produits dangereux rejetés dans l'eau (art. 22, 27, 43) à l'horizon 2015. Nous appelons les guadeloupéens à se mobiliser et à agir pour empêcher tout épandage dans notre pays ».

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE

DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION HÔTELIÈRE

Le dispositif d'aide à la rénovation hôtelière a été prévu par la LODEOM de 2009, et ses textes d'application sont sortis en 2011. La LODEOM du 27 mai 2009 prévoit en effet, dans son article 26, l'octroi d'une aide budgétaire à la rénovation des hôtels de plus de 15 ans, situés dans les départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-566 du 24 mai 2011 précise le cadre et les modalités d'application de cette aide budgétaire, et est complété par la circulaire du 25 mai 2011. décret n° 2011-566 du 24 mai 2011 72,46 kB | 11/07/2012 circulaire du 25 mai 2011 365,39 kB | 11/07/2012 L'aide budgétaire est limitée aux seules dépenses directement liées à l'immeuble, et trois catégories de travaux sont éligibles : les travaux de réhabilitation (réhabilitation légère ou moyenne, et réhabilitation lourde) ; les travaux de rénovation ; les travaux d'extension. Le montant maximum de l'aide est de 7500 € par chambre, dans la limite de 100 chambres par établissement (6500 € pour les hôtels classés moins de 3 étoiles et dont l'objet n'est pas d'améliorer le classement de l'établissement concerné). Le montant des aides devra par ailleurs se conformer aux plafonds d'intensité des aides à finalité régionale, soit 70% pour les petites entreprises, 60% pour les moyennes et 50% pour les grandes. Le montant de l'aide s'apprécie sur le

montant HT des travaux, et sur les dépenses éligibles. Celles-ci s'entendent des travaux qui entrent dans le champ d'application de la circulaire suscitée, et qui, répondent aux normes de construction définies par le décret n° 2010-273 du 15 mars 2010 relatif à l'utilisation du bois dans certaines constructions. Il ne suffit pas de proposer ce type de dispositif il faut aussi en évaluer le coût par entreprise et les résultats en terme de création d'emplois.

LA COUR DES COMPTES CRITIQUE LES AIDES EXHORBITANTES AUX PLANTEURS DE BANANES

La cour des comptes dénonce dans un rapport de 2011, les aides exorbitantes perçues par les planteurs des départements d'Outre-Mer. Elle montre que le choix a été fait de favoriser la banane (53% du total des aides) alors que son poids dans la production agricole n'est que de 14,5%. Rapporté aux surfaces concernées en Guadeloupe et Martinique (8.667 hectares), le montant des aides à l'hectare s'élève à plus de 300.000 Euros pour 20 hectares. Et pourtant, cette politique n'a pas empêché la disparition des emplois dans les plantations de bananes ; moins 47% en Guadeloupe en 2000 et 2007. La Cour des Comptes signale aussi que les choix effectués, en faveur des cultures d'exportation, ont supprimé la possibilité d'encourager financièrement les productions diversifiées. Ses conclusions sont sans appel : "Tant dans leur conception que leurs effets, les aides à l'agriculture des départements d'outre-mer ne sont pas parvenues à favoriser une activité compatible avec les critères de développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales et écologiques. Exposées à une forte concurrence, avec la disparition progressive des protections douanières, les cultures destinées à l'exportation ont été l'objet de regroupements de producteurs et d'une diminution du nombre d'ouvriers agricoles. Les aides pour les maintenir ont plus servi à préserver le chiffre d'affaires que l'emploi". Il est plus que temps de repenser notre modèle de développement agricole pour produire et nourrir les Guadeloupéens en quantité, en qualité et préserver notre santé et notre environnement.

0,3 % D' INFLATION AU MOIS DE JUIN ET 2,2 % SUR UN AN

Au mois de juin 2012, l'indice des prix à la consommation des ménages en Guadeloupe augmente de 0,3 %. Seul le poste « énergie » ne participe pas à cette évolution. Le glissement sur un an (juin 2012 par rapport à juin 2011) est de +2,2 %. Les prix de l'alimentation augmentent de 0,8 % (+3,4 % sur un an). Ce sont essentiellement les produits frais (+4,3 %) qui provoquent cette évolution. Les légumes et les poissons frais augmentent respectivement de 10,7 % et 2,7 %. A l'inverse les prix des fruits frais diminuent (-0,7 %). Hors produits frais, les prix de l'alimentation demeurent

stables. Les prix des produits manufacturés progressent de 0,3 % (+0,8 % sur un an). Les prix de l'habillement et chaussures progressent de 1,3 %. Ceux des produits de santé et des « autres produits manufacturés » augmentent respectivement de 0,7 % et 0,1 %. Pour le deuxième mois consécutif, les prix de l'énergie sont à la baisse (-2,5 %). Cependant, sur un an les prix progressent de 2,6 %. Les prix du super carburant diminuent de 4,2 %, celui du gazole de 0,7 %. Le prix de la bouteille de gaz baisse de 3,8 %. Les prix des services augmentent de 0,8 % (+2,7 % sur un an). Cette hausse est due principalement à l'augmentation des tarifs des transports et communications (+ 4,1 %). Les prix des loyers et services rattachés ainsi que ceux des « autres services » sont en légère hausse (+0,1 %). Les prix des services de santé progressent de 0,4 %.

REMARQUE du Délégué aux affaires économiques et aux finances publiques de LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE .

Les chiffres publiés par l'INSEE organisme au service du colonialisme français montrent le scandale d'une augmentation du SMIC faite sans tenir compte comme le prévoit la loi de l'inflation guadeloupéenne.

REPLI DU CHIFFRE D' AFFAIRES DE PIERRE ET VACANCES

Pierre et Vacances annonce pour les neuf premiers mois de l'exercice 2011-2012 un chiffre d'affaires de 969,1 Millions d'euros, en repli de 2,2% à données comparables. Le Groupe explique avoir fait preuve de résilience face à la crise qui a fortement impacté les secteurs du tourisme et de l'immobilier. Sur le seul troisième trimestre, le chiffre d'affaires atteint 300 ME, en baisse de 8,2% à données comparables. Les réservations touristiques pour le 4ème trimestre continuent de bénéficier de ventes de dernière minute, grâce notamment aux actions commerciales et de marketing lancées pour les vacances d'été aux mois de mai et juin. Si cette tendance se poursuit dans les prochaines semaines, le chiffre d'affaires de location de l'exercice 2011-2012 devrait être stable par rapport à celui de l'exercice précédent. Le Groupe confirme le chiffre d'affaires immobilier attendu sur l'ensemble de l'exercice 2011-2012 de l'ordre de 300 Millions d'euros.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE VENEZUELA IMPULSE UN MODÈLE SOUVERAIN D' INDUSTRIALISATION

Le président Hugo Chavez, a déclaré que le Venezuela impulse un modèle souverain d'industrialisation qui doit transformer ce pays en une puissance pour la paix, la vie et le développement intégral. Lors d'une visite de la fabrique de tracteurs Veneminsk, dans l'Etat de Barinas, le président a fait allusion à la prochaine entrée de son pays au Marché Commun du Sud, (Mercosur) et a signalé que le Venezuela a un rôle important à jouer dans la conformation de la grande puissance d'Amérique Latine et de la Caraïbe. Il a ajouté : « nous ne pouvons pas permettre que cette tâche stratégique qui consiste à créer un modèle industriel national approprié à nos besoins, échoue. Nous devons regarder les besoins de cette région, notre grande patrie. Nous sommes en train de créer les bases matérielles pour le projet socialiste et le développement économique intégral, a déclaré Hugo Chavez depuis cette installation, mise en marche avec la collaboration de Belarus. En créant ces fabriques nous sommes en train d'encourager aussi la culture du travail, pour sortir du modèle capitaliste dépendant et colonial imposé par les administrations antérieures. « Le Venezuela a été trituré par la bourgeoisie qui a remis nos richesses, surtout après que le gouvernement des Etats-Unis soit arrivé et eut planté ses griffes pour emporter notre pétrole et nous laisser dans la misère à la fin du XX è siècle », a-t-il assuré. Dans le cadre de la stratégie d'encouragement de l'économie, Hugo Chavez a approuvé quelque 32 millions de dollars destinés à un projet de développement agraire dans un district de l'état de Barinas. Le plan prévoit de construire trois systèmes d'irrigation combinée avec des puits profonds afin de profiter de l'eau du bassin du fleuve Masparro.

LA DIPLOMATIE AFRICAINE D' HAÏTI

M. Ady Jean Gardy, le Ministre de la Communication et l'Envoyé Spécial d'Haïti au 19e Sommet de l'Union Africaine qui s'est tenu à Addis Abeba (Ethiopie) du 9 au 16 Juillet 2012, a clôturé sa tournée africaine ce matin après avoir rencontré la plupart des Ministres des Communication du Continent africain et posé les bases d'une coopération ouverte sur des échanges permanents avec Haïti dans le cadre de la présence de notre pays au sein de l'Union Africaine. Le Ministre a déclaré avoir accompli avec succès la mission, que lui avait confiée le Premier Ministre, Laurent Lamothe résumant les résultats important qu'il a pu obtenir : Rapprocher considérablement Haïti de la nouvelle Présidence de l'Union Africaine, assumée par Mme Nkosazama Diamini Zuma [Afrique du Sud], élue il y a deux jours et qui a promis de supporter la lutte d'Haïti dans sa reconstruction ; Recevoir du Président sortant, M. Ping [Gabon], l'assurance de faire initier, à la demande d'Haïti, une motion d'Amendement de la Constitution de l'Union Africaine afin de reconnaître les États indépendants de la diaspora africaine, comme Membres à part entière pour enfin dépasser, le statut de Membre Observateur ; Imposer le leadership d'Haïti pour la préparation de la prochaine Conférence des chefs d'États noirs et francophones, en Octobre prochain à Kinshasa, autour de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en exigeant la participation active du Chef de l'État haïtien, à ce sommet, afin qu'il puisse définir la vision haïtienne de la gouvernance mondiale ; Faire accepter l'offre d'Haïti de jouer, sans délai, un rôle de médiation de Paix dans le conflit opposant les forces régulières de la République Démocratique du Congo aux mutins du M23 [...] ; Enfin, le Ministre de la Communication M. Ady Jean Gardy a engagé, dans le cadre de la nouvelle philosophie de communication du pays, des pourparlers avec la Banque Africaine de Développement (BAD) et aussi avec les représentants de l'Arabie Saoudite, qui ont promis de créer des partenariats dans le domaine de la communication avec Haïti, à travers l'Union Africaine, tandis qu'à titre d'Observateur, le Koweït s'est dit prêt à fournir près de 100 millions de dollars dans des programmes pour la sécurité alimentaire en Haïti. Plusieurs Chefs d'États africains : du Togo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Rwanda, du Burundi, de la Tanzanie, d'Éthiopie, du Soudan, de Djibouti, d'Ouganda, du Congo, du Nigéria, du Bénin ou d'Afrique du Sud, ont manifesté le désir de visiter Haïti, suite à une invitation formulée par le Ministre Jean Gardy, qui, conformément aux vœux du Gouvernement Martelly-Lamothe, a promis l'aide d'Haïti à l'Afrique dans de nombreux domaines d'expertise. « La priorité pour Haïti aujourd'hui, est de se remettre debout tout en aidant les autres à se relever dignement, comme aux temps de notre indépendance » a conclu Ady Jean Gardy avant de quitter Addis Abeba et rentrer en Haïti.

SYRIE

VETO RUSSE ET CHINOIS AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le Conseil de sécurité échoue à adopter une résolution sur la situation en Syrie. En dépit des appels pour qu'il lance une action concertée et collective, le Conseil de sécurité a échoué jeudi à adopter une résolution qui aurait menacé Damas de sanctions, en raison des vetos de la Fédération de Russie et de la Chine. Onze des 15 membres du Conseil de sécurité ont voté en faveur de ce texte présenté par le Royaume-Uni, tandis que deux autres, le Pakistan et l'Afrique du Sud, se sont abstenus. C'est la troisième fois que la Fédération de Russie et de la Chine, membres permanents du Conseil, exercent leur droit de veto contre un projet de résolution sur la situation en Syrie. Avant la tenue de la séance d'aujourd'hui, le Secrétaire général, Ban Ki-moon, ainsi que l'Envoyé spécial conjoint pour les Nations Unies et la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie, Kofi Annan, avaient multiplié des appels en direction du Conseil pour qu'il parvienne à un accord sur la voie à suivre en vue de mettre fin aux effusions de sang dans ce pays du Moyen-Orient. Le Conseil doit également se prononcer dans la journée sur l'avenir de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS), qui a suspendu à la mi-juin ses opérations devant l'intensification des violences sur le terrain. Le mandat initial de 90 jours de la MISNUS expire en effet demain. La Mission avait été établie afin de surveiller la cessation des violences en Syrie, ainsi que la pleine mise en œuvre du plan de paix en six points, présenté par Kofi Annan en mars dernier, qu'elle était également chargée d'appuyer.

NOTRE REMARQUE

Le délégué aux affaires étrangères de **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE**, s'est déclaré satisfait du nouveau coup d'arrêt porté aux occidentaux dans l'affaire syrienne aux Nations unies. Il ajoute que tout doit être mis en œuvre pour empêcher les occidentaux de refaire le coup de la Lybie. Il faut maintenant profiter du recul évident de l'Occident pour construire une gouvernance de notre planète.

RUSSIE

LA RUSSIE AUX CÔTÉS DE LA SYRIE

Dans un communiqué publié par le ministère des Affaires étrangères, le gouvernement russe condamne l'« attentat odieux » de Damas : « Nous souhaitons que les organisateurs de l'attentat de Damas soient identifiés et

punis comme il se doit» . Le communiqué poursuit : « Nous voyons dans cet attentat une nouvelle tentative de déstabilisation de la Syrie (...) Nous avons la conviction que les autorités et le peuple de ce pays, tous ces vrais patriotes feront preuve de la volonté politique nécessaire dans ces dures épreuves, ainsi que du désir de parvenir au plus vite au règlement pacifique de cette crise intérieure» . Sans solliciter exagérément le texte, c »est bien un soutien net à l'actuelle direction syrienne de la Russie qu'il exprime. Et Moscou ne se contente pas de déclarations de circonstance : les diplomates occidentaux s'attendent au désormais traditionnel double veto sino-russe au Conseil de sécurité contre un projet de résolution euro-américain prévoyant de nouvelles sanctions contre Damas, projet dont la discussion a été reportée à demain. Russes et Chinois défendent eux un texte d'appui au plan Annan non assorti de sanctions contre Damas.. Autre front diplomatique que semble ouvrir Moscou dans le dos des Occidentaux : le Premier ministre turc Recep Tayyep Erdogan, un des ennemis les plus bruyants – et le plus compromis dans le soutien à l'ASL – de la Syrie a, au terme d'entretiens à Moscou avec Vladimir Poutine, adopté une position moins surprenante par son contenu que par le contexte dans lequel elle est exprimée : s'exprimant – ce mercredi 18 juillet à Moscou – au cours d'une conférence de presse, Erdogan a fait la déclaration suivante : « Nous sommes catégoriquement opposés à toute atteinte à l'intégrité territoriale de la Syrie ». Et, en réponse à une question sur le sort de Bachar al-Assad, le chef du gouvernement AKP et pro-américain a encore eu ces mots, un peu étonnants pour l'hébergeur de l'ASL : « Que le peuple syrien prenne seul sa décision » . Des déclarations qui peuvent paraître banales et peu engageantes, mais le fait est que ces propos – bien moins agressifs que d'autres récents – reflètent exactement la position russe, notamment quant à l'avenir du président syrien. Du reste, Erdogan a exprimé l'identité de vue de la Turquie et de la Russie sur ces points. Vladimir Poutine a-t-il réussi à calmer l'irascible n°1 turc, et à même à le détacher un peu de la coalition occidentale ? La seule constante d'Erdogan, c'est son instabilité justement. Mais dans le contexte actuelle, cette position commune turco-russe, sur des bases russes, est intéressante. Il ne faut pas oublier que la Russie est le deuxième partenaire commercial de la Turquie, les échanges ayant augmenté de 26% en volume entre 2010 et 2011. Et les investissements russes en Turquie ont décuplé pour la même période, atteignant désormais 1,1 milliard de dollars. En 2010, les deux pays ont créé un Conseil de coopération économique et technologique. S'étant coupée du commerce avec la Syrie, via un boycott qui ne facilite pas ses échanges avec le Golfe notamment, la Turquie Erdogan n'est pas en situation de boudier les « conseils » diplomatiques de son puissant partenaire. Et de son côté, Vladimir Poutine est certainement satisfait de contrer l'influence américaine traditionnellement dominante en Turquie, tête de pont de l'OTAN au Proche-Orient. Et puis Moscou donne des signes plus concrets de son soutien à la Syrie : le cargo russe Alaed transportant des hélicoptères de combat de type M25 destinés à l'armée

syrienne et parti le 10 juillet de Mourmansk a débranché mercredi son système d'identification automatique alors qu'il se trouvait dans la Baltique, échappant ainsi aux contrôles radar occidentaux. Fin juin, les Anglais avaient réussi à interrompre une première livraison de matériel russe de guerre en « coincant » l'Alaed pour une histoire d'assurance, faisant pression sur la compagnie assurant le cargo russe. Les Russes ont décidé de ne plus se laisser « embêter » par leurs adversaires, et ce « camouflage » pourrait faciliter l'embarquement à Saint-Petersbourg d'une cargaison supplémentaire. L'opacité tactique des Russes est telle qu'on n'a pas l'assurance que c'est bien l'Alaed qui va livrer les hélicoptères à Tartous. On verra bien si, dans les jours qui viennent, les Russes décident un geste plus fort, comme l'envoi de navires de guerre au large des côtes syriennes. Mais pour l'heure, la Russie ne faiblit pas, et ne se laisse pas impressionner par les mensonges et pressions diverses du camp adverse. On peut d'ailleurs penser qu'elle ne peut plus reculer, depuis longtemps, sur ce dossier. Comme le constate, pour s'en désoler, l'analyste bobo-atlantiste de service dans un entretien publié ce 18 juillet par Libération, « plus les jours passent et plus il est évident qu'il (Poutine) traite Bachar al-Assad comme un allié et non un simple client ».

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Cette fois, c'est bien vert partout ! Les marchés asiatiques grimpent de concert ce jeudi matin, emmenés par Hong Kong en hausse de 1,6% avec Séoul, suivi de Shanghai qui prend 1,1%. La Bourse de Tokyo s'adjuge 0,8% et Singapour 0,3%, dans le sillage de Wall Street qui a terminé en nette hausse mercredi soir, portée notamment par le compartiment technologique. Outre une nouvelle vague de publications financières trimestrielles comprenant Intel, Yahoo, Honeywell ou Bank of America, les opérateurs ont également suivi de près la seconde journée le "témoignage" monétaire du président de la Fed devant le Congrès US. Le patron de la Banque centrale américaine a indiqué que la Fed était prête à faire davantage pour relancer l'économie, tout en affirmant qu'il ne s'attendait pas à voir les Etats-Unis retomber en récession... Le dernier Livre Beige de la Fed a confirmé que l'activité économique nationale américaine avait continué à croître à un rythme jugé de "modeste à modéré" au cours de la période allant de juin à début juillet. Même s'il est clair que la croissance perd de l'élan... Par ailleurs, les derniers chiffres de la construction de logements ont confirmé quant à eux le lent redressement du marché immobilier outre-Atlantique.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé en hausse jeudi dans le sillage de résultats encourageants de fleurons de l'économie américaine, les investisseurs continuant par ailleurs à surfer sur l'optimisme suscité par le patron de la Fed: le Dow Jones a pris 0,27% et le Nasdaq 0,79%. Selon les chiffres définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a gagné 34,66 points à 12.943,36 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 23,30 points à 2. Wall Street finit en hausse, tirée notamment par un indicateur immobilier. La Bourse de New York finit en hausse, finalement dopée par la Fed 965,90 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 est monté de 0,27% (+3,73 points) à 1.376,51 points. Wall Street a été porté par les "très, très bons résultats de compagnies, comme eBay et IBM, qui ont montré qu'il est encore possible d'accroître rentabilité et croissance",

EUROPE

La Bourse de Paris a terminé en hausse jeudi, les investisseurs saluant des résultats d'entreprises meilleurs que prévu et ne tenant pas compte des statistiques américaines globalement décevantes. L'indice CAC 40 a gagné 0,87% à 3.263,64 points dans un volume d'échanges modeste (2,830 milliards d'euros) en cette période estivale. Sur les autres places européennes, Francfort a pris 1,11%, Londres 0,40%. L'indice Eurostoxx 50 a gagné 0,78%. "Le marché a délaissé aujourd'hui la situation macroéconomique mondiale et la crise en zone euro pour se focaliser sur les publications d'entreprises

CHANGE

L'euro repartait en légère baisse face au dollar jeudi dans un marché sans grande direction, les cambistes n'ayant ni indicateurs américains majeurs ni nouvelles informations sur la crise de la dette en zone euro suffisants pour motiver des mouvements sur le marché des devises. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2255 dollar contre 1,2280 dollar mercredi vers 21H00 GMT. L'euro baissait également face à la monnaie nippone, à 96,31 yens contre 96,75 yens mercredi soir, tombant même jeudi vers 14H10 GMT à 96,14 yens, son niveau le plus faible depuis le 1er juin. Le dollar aussi reculait face au yen, à 78,59 yens, contre 78,80 yens mercredi soir, après être tombé vers 12H30 GMT à 78,43 yens, son plus bas niveau depuis six semaines. Vers 16H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 78,01 pence pour un euro, après être montée à 77,91 pence, son niveau le plus fort depuis le 21 octobre 2008. La livre sterling progressait aussi face au billet vert, à 1,5709 dollar. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro, à 1,2010 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,9800 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.584 dollars au fixing du soir contre 1.575,25 dollars mercredi. La devise chinoise a fini à 6,3729 yuans pour un dollar contre 6,3695 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole continuaient de grimper jeudi en fin d'échanges européens, touchant de nouveaux plus hauts en sept semaines à Londres comme à New York, dans un marché toujours soutenu par les violences en Syrie et un attentat contre des touristes israéliens en Bulgarie. Vers 16H10 GMT (18H10 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre, échangé sur l'IntercontinentalExchange (ICE) de Londres, valait 107,86 dollars, en hausse de 2,70 dollars par rapport à la clôture de mercredi. Sur

le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en août gagnait pour sa part 2,52 dollars à 92,39 dollars. Vers 15H50 GMT (17H50 HEC), les cours du baril se sont hissés à 107,89 dollars à Londres et 92,48 dollars à New York, des sommets depuis fin mai. Après avoir enchaîné sept séances de hausse et gagné quelque 25% à Londres depuis début juillet, "les cours du baril ont désormais effacé leur fort recul du mois de juin. La nette accélération de la hausse des cours du baril depuis mercredi "fait suite à une sévère escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

LICENCIEMENT : DIX QUESTIONS, DIX RÉPONSES

Le licenciement est un mode de rupture du contrat de travail réservé à l'employeur. Deux types de licenciement existent : le licenciement pour motif économique et celui pour motif personnel. Lorsqu'un salarié est licencié, il se pose des questions légitimes : mon employeur avait-il le droit de me licencier ? Devait-il respecter une procédure particulière ? Cet article réponds à 10 questions que nous posent très souvent nos clients lorsqu'ils viennent nous consulter car ils ont été licenciés pour un motif personnel.

Est-ce que mon employeur peut me licencier oralement ?

Non, ce n'est pas possible. Votre employeur doit respecter une procédure pour vous licencier. Si c'est un licenciement pour motif personnel, il devra vous convoquer à un entretien préalable à ce licenciement où il vous énoncera les griefs qu'il vous reproche. Cet entretien a pour but de recueillir vos explications et peut permettre à votre employeur de changer d'avis. Après votre entretien, si votre employeur a décidé de vous licencier, il vous adressera une lettre de licenciement qui devra être motivée.

Est-ce que je suis obligé de me rendre à l'entretien préalable, mon employeur me demande de me déplacer au siège social de l'entreprise ?

Vous n'êtes pas obligé de vous déplacer à l'entretien préalable (mais il est conseillé de vous rendre à l'entretien qui a pour but de recueillir vos explications). Cependant votre employeur doit mettre à votre disposition les moyens pour vous expliquer. Aussi, dans votre cas, il devra vous payer les billets de train ou le transport pour vous rendre à l'entretien préalable.

Mon employeur a-t-il un délai pour me licencier après l'entretien préalable ?

Si votre employeur compte vous licencier pour faute grave ou lourde, il doit respecter un délai qui est d'un mois à compter de la tenue de l'entretien préalable. Sinon, il est évident que dans l'hypothèse d'un licenciement pour cause réelle et sérieuse, votre

employeur devra respecter un délai raisonnable... s'il se passe plusieurs mois, on peut douter du sérieux de la cause de licenciement.

Qu'est-ce qu'une faute grave et quelle est la différence avec la cause réelle et sérieuse ?

La faute grave est une faute d'une telle gravité qu'elle ne permet pas à l'employeur de laisser le salarié à son poste pendant la durée du préavis. La faute grave peut être une insubordination caractérisée, des injures à l'encontre de son employeur... un salarié qui est chauffeur routier et qui conduit en état d'ébriété peut être licencié pour faute grave par exemple. La cause réelle et sérieuse est le degré en dessous de la faute grave. Le licenciement prononcé pour cause réelle et sérieuse est un licenciement qui repose sur des griefs qui existent et qui sont suffisamment sérieux pour justifier la rupture du contrat de travail. L'insuffisance professionnelle est une cause réelle et sérieuse de licenciement par exemple. Évidemment, la cause réelle et sérieuse sera appréciée différemment si le salarié bénéficie d'une ancienneté importante ou s'il n'est présent que depuis quelques mois. Les Conseils de Prud'hommes douteront du sérieux et de la réalité d'une insuffisance professionnelle d'un salarié travaillant au même poste depuis 20 ans et n'ayant jamais fait l'objet d'aucune mise en garde ou avertissement. Il doit être conseillé aux employeurs de venir consulter un avocat avant de mettre en place un licenciement, pour ne pas risquer d'être condamné à d'importantes indemnités car le motif n'existait pas et (ou) n'était pas suffisamment sérieux...

Mon employeur m'a mis à pied un mois avant mon licenciement pour des retards répétés, aujourd'hui, il me licencie pour ces mêmes retards répétés, a-t-il le droit ?

En droit du travail comme en droit pénal, une règle s'applique non bis in idem : on ne peut pas sanctionner deux fois le même faute. Dans votre cas, si après votre mise à pied, vous n'êtes pas arrivé en retard, votre employeur ne pouvait pas vous licencier et donc vous sanctionner pour les mêmes faits puisque vous avez déjà été sanctionné de vos retards par la mise à pied. En revanche, si après votre mise à pied, vous avez continué à arriver en retards, il est possible pour votre employeur de vous sanctionner pour ces faits qui ont perduré. Il conviendra toutefois de vérifier si ces retards sont suffisamment sérieux pour vous licencier.

J'ai été licencié abusivement, est-ce que je peux demander ma réintégration dans l'entreprise ?

Si votre licenciement est abusif c'est-à-dire dépourvu de cause réelle et sérieuse, vous ne pourrez pas demander votre réintégration mais seulement des dommages et intérêts ou une indemnité pour licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse. Si vous avez plus de 2 ans d'ancienneté et que l'entreprise compte plus de 11 salariés, votre indemnité sera au minimum de 6 mois de salaires. Si vous avez moins de 2 ans d'ancienneté ou que votre entreprise compte moins de 11 salariés, les dommages et intérêts seront évalués selon le préjudice subi.

Est-ce que je suis obligé d'exécuter mon préavis alors que je suis licencié ?

Si vous êtes licencié pour faute grave, vous n'exécuterez pas votre préavis et il ne vous sera pas réglé puisque cette faute est trop importante et ne vous permet pas de rester au sein de l'entreprise pendant la durée du préavis. Si vous êtes licencié pour cause

réelle et sérieuse, vous pouvez être dispensé du préavis avec l'accord de votre employeur. Si votre préavis n'est pas exécuté, il ne sera pas payé à moins que votre employeur en décide autrement.

J'ai un an d'ancienneté au sein de mon entreprise, est-ce que c'est vrai que j'ai droit à une indemnité de licenciement, je croyais qu'il fallait deux ans d'ancienneté ?

Oui, l'indemnité de licenciement peut être perçue désormais après seulement un an d'ancienneté, elle est d'un 1/5ème de mois par année d'ancienneté (indemnité légale) mais il existe des indemnités conventionnelles plus favorable, examinez la convention collective applicable dans votre entreprise.

Je suis en arrêt maladie et très malade, je n'irai peut-être plus travailler, mon employeur peut-il me licencier en raison de ma maladie ?

Non, un licenciement fondé sur votre maladie sera nécessairement nul puisque discriminatoire. Votre employeur pourra cependant vous licencier pour absences répétées perturbant l'entreprise et l'obligeant à pourvoir à votre remplacement définitif. Il pourra également vous licencier pour inaptitude après deux visites de reprise et s'il n'a aucun poste pour vous reclasser.

Mon employeur m'a licencié pour faute lourde et concurrence déloyale, quelles sont les conséquences d'une telle faute, est-ce vrai que je ne percevrai aucune indemnité ?

La faute lourde est la faute la plus grave dans le degré des fautes justifiant le licenciement, non seulement, elle ne permet pas de garder le salarié à son poste durant son préavis mais en plus, elle le prive de son indemnité de licenciement (comme la faute grave) mais aussi de son indemnité de congés payés. Pour qu'une faute lourde soit constituée, le salarié doit avoir eu l'intention de nuire à son employeur, cette intention est souvent difficile à prouver.

Ma lettre de licenciement indique que je suis licencié pour perte de confiance et c'est tout, cela suffit-il ?

La perte de confiance ne peut constituer à elle- seule la cause d'un licenciement, elle doit reposer sur des faits vérifiables et objectifs. Or, il me semble que votre lettre de licenciement est insuffisamment motivée.

Mon employeur m'a convoqué à un entretien préalable et a oublié de préciser que je pouvais me faire assister, quelle est la conséquence de cet oubli ?

Votre licenciement est irrégulier. Si vous avez moins de deux ans d'ancienneté ou que l'entreprise a moins de 11 salariés, le Conseil de Prud'hommes pourra vous accorder une indemnité équivalente à au moins un mois de salaire. Dans l'hypothèse où votre ancienneté est de plus de 2 ans et que l'entreprise a plus de 11 salariés, le Conseil de Prud'hommes tiendra compte de cette irrégularité pour estimer votre indemnité pour licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse.



T ABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

